

DÉLIBÉRATION n° 2026/069

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Développement Economique - Autorisation d'accès à Mme Fernandez

Mme Fernandez est propriétaire d'un garage situé sur la parcelle AB155 et doit passer par la parcelle AB164 pour y accéder. Cette dernière est sur laquelle se trouve le parking des agents de la Commune, derrière le bâtiment de La Poste.

L'autorisation avait été donnée à l'oral ainsi que l'interdiction de stationner devant la porte d'entrée.

Il convient alors de formaliser cet engagement afin de lui garantir en tout temps l'accès à son garage avec les systèmes existants. Un badge lui a été remis et si toutefois il était perdu il pourrait être racheté à ses frais, auprès des services de la Commune.

Il est également précisé qu'en aucun cas elle ne peut le transmettre à autrui pour une utilisation du parking pour d'autres véhicules que ceux des agents municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 14 pour, 14 abstentions, 1 contre,

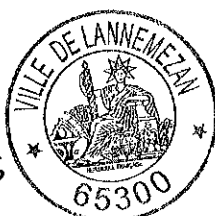
AUTORISE

- Cet accès permanent
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, ou en cas d'absence, Mme la 1^{ère} adjointe

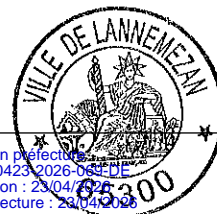
Le secrétaire,

Affiché le

23/04/26



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES



Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260423-2026-069-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026